

pour rendre l'excellence accessible

par **JEAN GAGNON**

directeur général
Collège de Lévis

En septembre 1985, je commençais ma dix-huitième année comme éducateur au Collège de Lévis. Pendant ces années, j'ai fait de l'enseignement, de l'animation d'activités étudiantes, de l'encadrement, de la pastorale, de l'organisation de résidence/pensionnat. En septembre 1985, j'entreprenais également ma septième année comme administrateur du même Collège et ma deuxième année comme directeur général de cette école qui comprend 860 garçons au secondaire et 400 filles et garçons au cours collégial général et professionnel. Si j'y ajoute mes huit années comme étudiant, de 1954 à 1962, en septembre 85, j'entreprenais ma vingt-sixième année dans une maison d'enseignement privé, le Collège de Lévis.

On me demande aujourd'hui mon point de vue sur l'enseignement privé. Au Québec où en est-il ? C'est donc à partir de ces vingt-six ans de vie collégiale que je vous parlerai, également du point de vue de mes dix-huit ans de travail d'éducateur et de mes sept ans de préoccupations administratives. Je voudrais aujourd'hui partager mes réflexions en trois parties : 1) La légitimité de l'enseignement privé (sur quoi je n'ai jamais eu aucun doute...) ; 2) les défis actuels qu'a à relever un directeur général dans un établissement d'enseignement privé; 3) la nécessité de poursuivre un combat de tous les jours pour conserver notre place au Québec.

Légitimité de l'enseignement privé

LES DROITS

Vu sous l'angle du recrutement, l'enseignement privé va bien au Québec. La clientèle des établissements s'accroît depuis trois ans de 2½% par année ; par rapport à tout le Québec, cette augmentation représente moins de 1% de l'ensemble de la population scolaire : (de 1979-1980 à 1983-1984, soit pendant quatre ans, elle est passée de 88,036 élèves à 90,710 élèves). Ce n'est pas menaçant pour le public, mais fort satisfaisant pour le privé.

Les parents font confiance à nos établissements et sont prêts à payer, bon an mal an, un coût qui s'accroît considérablement depuis quelques années. Le milieu et la population en général font aussi confiance aux établissements privés. Des sondages faits en 1975 par la firme CROP et en 1981, par la firme Plurimar, confirmaient que 80% de la population québécoise a un sentiment favorable pour l'enseignement privé.

En 1978, l'Association des parents catholiques du Québec recueillait près de 600,000 signatures dans une pétition qu'elle présentait à l'Assemblée nationale, lui demandant de faire droit à l'enseignement privé. Ceci représente là aussi, un appui de taille.

Pourquoi donc les partisans de l'enseignement privé ont-ils toujours à se défendre au point de devoir se tenir constamment sur le qui-vive, d'avoir à tenir un congrès comme celui-ci et à soutenir un mouvement de défense et de promotion comme le MEP ? La réponse est simple. La remise en question continue de l'enseignement privé sur le plan des principes ou de son financement par des instances politiques, syndicales et autres, finit par mettre sur la défensive les tenants eux-mêmes de l'enseignement privé, et par réflexe naturel, à certains jours, les amène à vivre leur conviction sur la liberté d'enseignement avec un certain sentiment de culpabilité. Pourtant les grandes chartes comme celle des Nations unies sont formelles (1948) :

Toute personne a droit à l'éducation. Les parents ont, en priorité, le droit de choisir le genre d'éducation que reçoit leur enfant.

Bien plus que cela, c'est le préambule de notre propre Loi instituant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation en 1964 qui affirme :

Les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants. Les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins.

Et les débats parlementaires de l'époque manifiestaient clairement un esprit d'ouverture et de liberté qui est à l'honneur de ceux qui ont voté alors la Loi 56, Loi de l'Enseignement privé, en date de décembre 1968. Je prends à témoin ces paroles prononcées par M. Jean-Marie Morin, Ministre d'État à l'Éducation, la veille de la passation de la Loi 56 :

...secteur public ne veut pas dire secteur unique (...) Il est nécessaire à la liberté de l'enseignement que des institutions conservent leur caractère d'écoles privées... Le Québec ne peut se permettre de voir disparaître ces institutions plus que méritantes.

LA TRADITION

En plus de celui du droit, un autre argument doit nous confirmer dans la légitimité de notre position de réclamer la liberté d'enseignement : celui de la tradition. La grande majorité des établissements d'enseignement privés du Québec ont été fondés avant la réforme de l'éducation de 1964. Un bon nombre d'établissements sont centenaires et quelques-uns datent même de plus de deux cents ou trois cents ans.

Ceci nous permet d'affirmer que l'enseignement privé fait partie d'une longue tradition québécoise. Le système d'enseignement québécois s'est développé en très large partie grâce à des initiatives venues de personnes et de groupes qui œuvraient dans le secteur privé et non dans le secteur gouvernemental. Et ce secteur privé fut longtemps incarné au Québec par l'Église, laquelle continue d'occuper une place importante dans le monde de l'éducation. De plus, il faut considérer les conditions dans lesquelles s'est développé ce système d'éducation : fondation historique dans des conditions parfois héroïques, à une époque où l'éducation était une œuvre et une vocation qui n'était ni lucrative, ni carriériste, ni financièrement avantageuse. Des milliers de Québécois dont un grand nombre de religieux et religieuses, de gens d'Église, ont investi dans cette cause temps, argent, ressources et souvent toute leur vie.

C'est l'ancien ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin lui-même qui affirmait lors d'un banquet soulignant le 125^e anniversaire de la fondation du Collège de Lévis :

Je vous apporte les hommages du Gouvernement, car le Gouvernement lui aussi veut apporter son témoignage d'admiration, et je dirais, surtout de reconnaissance à l'endroit du travail éminemment constructif sous tous les angles que le Collège de Lévis a fait au cours de ces 125 dernières années, et à ce titre, il fallait bien célébrer cet anniversaire, dans un pays qui compte déjà plus de 370 années d'existence.

Un peu plus loin, le Ministre ajoutait :

Nous sommes ce qu'on nous a faits dans ces collèges classiques, où nous avons tous étudié, du moins les gens de mon âge, et comme le disait l'abbé Groulx : « Il ne faut jamais penser que, parce qu'on s'élève sur les épaules d'un autre, on a la stature d'un géant. Il faut se rappeler que nous sommes les fils de nos devanciers et que notre seul devoir, c'est de voir plus loin qu'eux, parce que ce sont eux-mêmes qui nous ont placés là où nous sommes ».

Le droit, comme la tradition établissent donc l'enseignement privé comme un enfant légitime au Québec. Non seulement il n'est pas un enfant illégitime qu'on serait gêné de montrer, mais il est l'aîné de notre système d'éducation, un aîné qui a coûté souvent très cher en dévouement, en tendresse, en foi en l'avenir et qu'on ne doit qu'aimer davantage.

Les défis actuels d'un administrateur d'établissement d'enseignement privé

Mais ce n'est pas tout ! En plus de cet arrière-fond de contestation plus ou moins étroit et plus ou moins idéologique contre lequel il a à se défendre, l'administrateur d'une maison d'enseignement privé a quotidiennement de nombreux défis à relever.

LE DÉFI DE L'EXCELLENCE

Comme le scribe de l'évangile, il doit sortir de son trésor du neuf et du vieux, *i.e.* conserver le meilleur de ce que la tradition de son établissement lui a légué, et savoir innover et s'adapter sans cesse... tout en cherchant à rester à la hauteur de l'excellence qu'on attend de sa maison.

Ce n'est donc pas par hasard que la démarche du Projet éducatif a grandement intéressé l'enseignement privé, et qu'un fort pourcentage de nos maisons ont entrepris de bien redire et redéfinir les objectifs et le style de vie de leur milieu. Car devant les pressions des théories modernes d'éducation et des modes d'un jour, il faut souvent se battre pour conserver des convictions élémentaires comme : les bienfaits des devoirs à la maison ; l'insistance sur les matières de base ; éviter la multiplication des matières secondaires ; ne pas « perdre les pédales » devant l'informatique et les autres aides techniques d'éducation ; poursuivre l'enseignement du français avec l'appui de la grammaire et du dictionnaire ; conserver des moyens pour motiver les plus faibles et garder intéressés les plus doués.

Et il en coûte des gros sous et de la conviction pour maintenir des formules d'éducation non prévues dans les calculs de subventions par les fonctionnaires comme un encadrement pour garder les jeunes occupés et développer leurs talents par d'autres éducateurs que des agents de sécurité ; un suivi personnel qui règle les conflits et tente de corriger les défauts à mesure qu'ils apparaissent ; des activités parascolaires qui développent des intérêts variés ; un contact fréquent avec les parents ; une vie de résidence/pensionnat qui rend service à près de 9,000 garçons et filles et à leurs familles, au secondaire seulement !

En même temps qu'il faut conserver le meilleur de la tradition, il faut savoir innover aussi en y mettant les moyens nécessaires. C'est ainsi que l'Association des Institutions d'Enseignement Secondaire (AIES) vient d'investir une somme imposante dans le centre de recherche en éducation connu sous le nom du CADRE, afin que le réseau privé reste à la pointe des méthodes éducatives qui ont fait son renom. Dans ce centre, une équipe de chercheurs est à l'œuvre pour mettre en place des outils de développement institutionnel en pédagogie, en vie étudiante et dans les divers autres secteurs de la vie d'une école, pour trouver des moyens de stimuler ces établissements dans la voie de l'excellence. Et ce n'est pas par hasard qu'un des meilleurs instruments qui ait été publié sur le Projet éducatif l'ait été par l'équipe de chercheurs du CADRE.

Pour s'engager dans une telle voie, le directeur général, comme les autres administrateurs de tout le réseau privé, a besoin d'un peu d'air et d'espace. Il a besoin d'autonomie tant au plan de la gestion pédagogique que de la gestion administrative. C'est le climat dans lequel il peut ouvrir des voies différentes et, tout en respectant les besoins d'éducation de notre milieu, ne pas devenir comme certains le voudraient, le wagon de queue du ministère de l'Éducation du Québec pour le primaire et le secondaire, ou du ministère de l'Enseignement Supérieur, des Sciences et de la Technologie pour le collégial.

LE DÉFI DU FINANCEMENT

Un deuxième défi, et de très grande taille celui-là, qu'a à relever le directeur général d'un établissement privé, c'est celui du financement. Et depuis la Loi 11, à certains jours, cette question n'est pas seulement une préoccupation, mais un cauchemar. En effet, les gens un peu éveillés à la question scolaire savent que l'enseignement privé, depuis 1968, est régi par une loi qu'on appelle la Loi 56. Cette loi prévoyait pour le privé, selon les catégories d'établissement, un financement à 60% ou 80% du coût moyen au public pour l'année précédente, soit 60% pour celles reconnues pour fin de financement (RFS) et 80% pour celles reconnues d'Intérêt public (DIP).

Mais peu de personnes savent — même chez nos hommes publics et nos députés, je l'ai vérifié — que les règles du jeu ont été changées par le gouvernement à la faveur de la crise économique de 1981. Enfouie dans une loi *omnibus* (18 juin 1981), une clause de la loi 11 changeait ce 80% ou ce 60% en un montant de base fixe à être indexé éventuellement

chaque année. Cette année-là, c'est 10 millions, dont 7 millions pour le secondaire, qui étaient perdus par le privé. Alors que le système public se voyait octroyé une hausse de 15% environ, le privé en était réduit à plus ou moins 4%...

Pour s'en sortir, les directions d'écoles et de collèges ont fait comme tout bon gestionnaire : elles ont coupé les dépenses et augmenté les revenus. Dans la plupart des maisons, les parents ont vu la facture grimper. Des services ont été réduits, certains postes coupés. La bi-énergie s'est installée. Dans bien des cas, ce sont les communautés religieuses qui ont littéralement sauvé les maisons par du travail bénévole, des baisses de coût de location et l'injection de sommes parfois considérables dans l'établissement.

Depuis ce temps, le privé doit avoir une gestion de plus en plus serrée — et il le fait ! — mais comment s'en sortira-t-il à plus long terme ? Car le montant de base n'est plus indexé au coût réel de l'éducation publique ; il est indexé selon l'évolution du coût du secteur public pour un certain nombre de postes de dépenses comparables. Comme de plus, le coût du système public est en réduction constante ces dernières années, il y a le danger pour l'enseignement privé de voir s'élargir de plus en plus le fossé entre le coût réel de l'éducation et le montant reçu en subvention. Par exemple, la subvention pour 1984-1985 a été indexée de 1,1% pour un coût de la vie qui a augmenté de 4%. Et il devient difficile de couper davantage quand on considère que près de 80% du budget d'une école est constitué de salaires, lesquels sont souvent conventionnés ou alignés sur le secteur public, et donc incompressibles.

La preuve que le gouvernement considère sa subvention tout à fait insuffisante est qu'il permet, dans sa Loi 11, aux maisons de charger en frais de scolarité jusqu'à 50% de la subvention lorsque l'institution est dans la catégorie dite « déclarée d'intérêt public » (DIP). En 1985-1986, cela pourrait signifier 1,300\$ de frais de scolarité au secondaire, 1,435\$ au collégial. Ce que les maisons ne font pas dans la pratique, mais que le ministère leur permettait de faire. Quant aux institutions dont le statut est « reconnues pour fins de subvention » (RFS) la loi 11 leur reconnaît le droit d'exiger des frais de scolarité équivalents à 100% de la subvention, ce qui signifie que le Ministère reconnaît que dans leur cas sa subvention ne couvre que 50% des coûts réels.

De plus, ce « montant de base » de la subvention n'assure que les opérations courantes. Les éta-

blissements privés n'ont aucun revenu pour payer leur dette, immobiliser, se développer. Par contre une autre subvention, appelée valeur locative, s'ajoute au montant de base. Mais elle ne couvre à peine 50% du coût d'utilisation et d'usure des bâtiments. Établie en 1971, cette valeur locative n'a pas encore été rajustée 14 ans plus tard. On le promet pour cette année.

C'est l'ensemble de ces chiffres qui nous permet de dire qu'avec 4% du budget de l'Éducation, l'enseignement privé s'occupe de 8% de la clientèle scolaire. La différence qui représente de 90 à 100 millions, est une économie pour l'État, économie qui provient : des parents qui payent des coûts de scolarité déjà trop élevés ; des communautés religieuses qui y coulent une partie de leurs revenus légitimes ; des surplus de tâche ou des coupures de salaire de certains autres personnels là où ils ont été consentis.

Pour fin de mémoire rappelons encore quelques chiffres à ce sujet : 1983-1984, le coût moyen des frais de scolarité payés par les parents étaient de 1,056\$ au collégial général, de 885\$ au secondaire et de 1,032\$ au primaire. Au Collégial, une analyse faite à l'automne 1984 montre que pour l'ensemble des établissements privés (DIP), la subvention qui représentait 78% du coût moyen du secteur public en 1970 est tombée à 62% pour l'année 1983-84. Quant au primaire, notons que ces coûts sont particulièrement élevés à cause du fait qu'un grand nombre de maisons ne reçoivent aucune subvention parce qu'ils n'ont pas de pensionnat. Autre critère inique qui a passé proche d'amener la fermeture d'une autre école primaire privée à Québec l'an dernier.

Quant aux communautés religieuses et aux groupes de prêtres diocésains qui acceptent de travailler dans nos maisons à des salaires moindres, c'est 3,790,000\$ qu'ils ont abandonnés, ou investi dans les établissements privés pour l'année scolaire 1983-1984. Ce montant a constitué 2.1% des revenus des institutions pour cette même année.

C'est ainsi que le fossé s'élargit continuellement depuis 1981 entre le coût de subventionnement du privé et le coût réel de l'éducation. Plusieurs maisons ont longtemps tenu à cause du travail bénévole ou à très bas salaire de leur personnel religieux. Mais, aujourd'hui, cette source de revenu baisse rapidement. C'est pourquoi apparaissent actuellement, dans de nombreuses maisons, des Fondations, souvent créées par des anciens et des amis. Sans doute qu'une partie de l'avenir de l'enseignement privé passera par de tels organismes.

LE DÉFI DE L'ACCESSIBILITÉ

Le problème financier des établissements en attire un autre : Comment garder l'enseignement privé accessible au plus grand nombre comme il l'a toujours été au Québec, quoi qu'on en dise ? En effet, avec l'élaboration du système public d'enseignement, c'est devenu une mode de décrier les écoles privées en les accusant d'élitisme, d'être des maisons pour les riches. Je me souviens de cette courageuse jeune fille qui s'était levée dans une classe de quelque deux ou trois cents étudiants à l'Université Laval, pour contredire les propos préjugés du professeur à ce sujet et pour lui dire que tous ses frères avaient fait leurs études classiques, grâce aux différents bienfaiteurs qui jouaient le rôle de mécènes de l'époque, les curés en particulier.

Quoi qu'il en soit, pour en avoir le cœur net, l'AIES a commandé une enquête à un chercheur du CADRE (Centre d'Animation, de Développement et de Recherche en Éducation), M. Louis Gadbois, afin d'analyser la provenance des clientèles du secteur privé. Le rapport de cette enquête publié en 1976 a révélé que la clientèle du privé était à l'image du milieu dans lequel chaque maison était située et qu'au total, 69% des clientèles du privé venaient de la classe moyenne, les autres se répartissant dans les classes plus favorisées comme dans les classes les moins favorisées.

Cependant, au-delà du fait que ce préjugé a toujours la vie dure, c'est la nouvelle situation économique de nos maisons depuis la Loi 11 et la hausse des coûts de scolarité qui inquiètent les administrateurs des établissements privés. Comment rester accessibles au plus grand nombre ? Comment rester une œuvre ? Comment aider ceux qui croient en nous... qui ont besoin du pensionnat... qui recherchent le style de vie, d'orientation confessionnelle qui est vécu chez nous ?

C'est pour répondre à cette préoccupation qu'un grand nombre de nos maisons ont établi des systèmes d'aide financière, de bourses maison. Ainsi, en 1981-1982, 68% des établissements privés du réseau secondaire avaient un système de bourses-maison. Pour cette même année, 5% de la clientèle, soit 2,869 jeunes se sont partagé 958,000\$, soit une moyenne de 334\$ par élève. Des chiffres pour 1985-1986 indiqueront sans doute des sommes dépassant considérablement le million de dollars. C'est d'ailleurs un des buts poursuivis généralement par les Fondations dont je parlais précédemment que d'administrer un système de bourses pour les élèves moins fortunés.

Et que faudrait-il dire du pensionnat ? Service essentiel pour un certain nombre de jeunes. Nullement subventionné. Ce service serait inaccessible à un bon nombre de familles s'il n'y avait un système d'aide. C'est pourtant, comme nous le disions plus haut près de 9,000 places au secondaire seulement qui sont disponibles aux jeunes garçons et filles. En effet, une enquête publiée en octobre dernier par l'AIES sur les résidences/pensionnat, révèle que le coût moyen de pension dans nos résidences-pensionnat est de 10 à 15\$ par jour. Ce qui est un prix ridicule, lorsqu'on le compare au prix par jour de n'importe quel camp de vacances qui est le double et le triple de ce « per diem ». Pourtant, quand il faut multiplier ce prix par 180 jours de classe dans une année, il devient prohibitif pour un bon nombre, à moins d'aide.

Ici encore, l'appui des anciens, des amis, des communautés religieuses, remplace l'aide de « mon oncle-curé » des temps plus lointains... et permet un apport original au monde de l'éducation au Québec.

LE DÉFI DE LA RELÈVE INSTITUTIONNELLE ... DE L'AVENIR

Nous vivons au Québec des changements importants dans le monde de l'éducation comme dans le monde religieux. Les effectifs du clergé diocésain comme des communautés religieuses baissent. Nos maisons auront-elles un avenir le jour où les religieux ou les prêtres qui les administrent seront partis ? Là aussi, le défi est grand, mais déjà relevé à plusieurs endroits. Une enquête faite par le MEP à l'été 1985 révèle qu'il reste au Québec 51% des établissements privés qui sont à direction religieuse. Par contre, 34% sont à direction laïque et 15% à direction mixte.

Il faut ici encore, que le meilleur de notre tradition éducative soit pris en charge par des enseignants, des parents, des amis, afin que les valeurs éducatives religieuses, morales dans laquelle notre génération a été éduquée, soient proposées aux générations plus jeunes. Ici, les expériences sont diverses, mais dans l'ensemble, le défi est bien assumé. En effet, dans ce processus de relève institutionnelle, il est important que les orientations et l'esprit qui ont fait de nos maisons des œuvres d'humanisation, de relation, et d'éducation au sens le plus profond du terme, ne soient pas détruits ou détournés de leur fin par des chevaliers d'industrie qui voudraient en faire des entreprises lucratives ou en changer les objectifs. Et ici l'implication de la base, des parents, particulièrement, est importante. Car on peut bien s'imaginer que, eux du moins, ne permettront pas qu'on détourne de ses fins une œuvre qui est au service de

leurs propres enfants par idéologie, ou soif de pouvoir ou même d'argent.

Conserver notre place au Québec

L'enseignement privé doit retrouver sa place au Québec... et comme le dit le dicton : « Il ne faut pas attendre qu'on nous la donne, mais il faut la prendre ». Et cela se fera à mesure que nous deviendrons plus conscients de nos droits très légitimes, comme nous le disions en première partie. En voulant rester différents aussi et en étant assurés que nous avons un apport original à apporter, non seulement aux jeunes qui viennent à nous, mais au monde de l'éducation au Québec.

En effet, la tradition nous a cédé les éléments d'un projet éducatif original qui vise l'éducation complète du jeune, tant par un enseignement de qualité qui sait faire fi des modes du moment, que par un suivi quotidien des jeunes qui nous sont confiés et une atmosphère de bonne qualité. Les parascolaires par exemple, très présentes dans l'enseignement privé, ne sont pas seulement une façon de tenir les jeunes occupés, mais un grand moyen d'aider les jeunes à découvrir d'autres talents, d'apprendre à vivre les règles de la société, de savoir gagner comme de savoir perdre, etc.

Des valeurs comme le respect des autres, la discipline personnelle, le sens de Dieu, le travail bien fait, font partie de l'atmosphère que le personnel et la direction d'une maison savent nourrir et perpétuer. En effet, que demandent les parents à l'enseignement privé ? La même enquête du MEP à laquelle nous faisons allusion plus haut, nous dit qu'ils recherchent d'abord la qualité de l'enseignement, la qualité de la discipline et un environnement humain et personnalisé. Et il faut penser que nous arrivons à le donner, puisque la demande est continuellement à la hausse. Et dans le monde de l'entreprise privée, la hausse de clientèle est un critère de satisfaction.

En somme, le secteur privé doit cesser de prendre sur lui tous les blâmes qu'on lui fait et relever la tête. Il doit se convaincre de la qualité de son produit. Ceci étant fait, il nous faut exiger le respect de ceux qui pensent autrement que nous, le droit à la différence ! Nous ne voulons pas être complémentaires au public, ni en compétition avec lui. Nous voulons offrir un produit différent pour les citoyens qui désirent s'en prévaloir. En offrant cette alternative, nous permettons la liberté de l'enseignement. Nous donnons une possibilité de choix. Reproche-t-on à Eaton d'ouvrir

un magasin parce qu'il y a déjà un Sears dans la même région ?

Ce que le privé demande, c'est une vertu fondamentale des sociétés pluralistes : la tolérance. Dans le débat des minorités, face à la question raciale par exemple, beaucoup sont prêts à se battre pour le respect de ceux qui sont différents. Le privé veut être *différent*, veut être *autre* et demande qu'on l'accepte comme tel et qu'on lui donne les moyens d'apporter la richesse de ses différences.

Depuis que je suis en éducation au Collège de Lévis, depuis 1967, j'ai vu mes prédécesseurs se battre pour la Loi 56, pour la valeur locative, pour le transport scolaire... Je les ai vus refuser le projet de gel des clientèles proposé en 1977. Je les ai vus également refuser le modèle de règlement encadrant la professionnalité, modèle non adapté à notre situation. En 1981, j'ai moi-même marché, pancarte à la main, pour dénoncer la Loi 11, devant le Parlement.

Ces batailles ne furent pas vaines. Pour ne citer qu'un seul exemple, depuis ce temps, nous avons assisté à la victoire de principe des citoyens de la région de Nicolet, qui ont gagné la partie contre le ministère de l'Éducation qui leur refusait la permission d'ouvrir un établissement privé, soit l'école appelée le Mont-Benilde. Depuis cette décision, quelques nouvelles écoles privées ont pu s'ouvrir, ou font des projets en ce sens dans des régions qui en sont dépourvues. Quels seront les prochains combats ?

Il faut que cesse cette marginalisation de l'enseignement privé au Québec et qu'on nous accepte comme des citoyens qui exercent un droit légitime, qui apportent une couleur particulière à l'éducation de notre pays. Il faut qu'on arrête de considérer le privé comme marginal, alors qu'il est au cœur de l'action et qu'il y est depuis trois siècles. Il faut qu'on cesse de considérer le privé comme un enfant illégitime, alors qu'il est, non seulement légitime en vertu des droits les plus reconnus, mais qu'il est même l'aîné de la famille.

Il faut que cessent cette ignorance publique et ces préjugés sur notre situation. Il faut qu'on arrête de nous traiter de coûteux et de parasites du système, alors qu'on fait économiser quelque 100 millions par année à l'État. Il faut qu'on cesse de nous traiter comme une « patate chaude », qu'on se passe de gouvernement à gouvernement, de rapport secret à rapport secret, de ministre de l'Éducation à ministre de

l'Éducation, pour n'aboutir comme nous l'avons vu dans la Loi 3, à n'écrire sur nous... qu'une page blanche.

Conclusion

Mes amis, comme Québécois et comme responsables de maisons d'enseignement privé, nous visons à former les meilleurs citoyens possibles dans notre pays. Nous visons l'excellence et la population reconnaît la qualité du style d'éducation que nous essayons de donner à nos jeunes. C'est pourquoi nous voulons conserver les marges de manœuvre éducatives et administratives qui nous permettront de poursuivre une œuvre originale au Québec.

Nous voulons également rester accessibles au plus grand nombre. Pour cela, nous cherchons à

administrer nos maisons selon les critères les plus serrés. Nos personnels investissent de leur personne et de leur argent dans les œuvres que nous dirigeons afin de rester fidèles à cet objectif d'accessibilité.

Nous cherchons également à nous adapter aux situations nouvelles et mettons en place des formules qui assureront un avenir à nos établissements. C'est pourquoi nous réclamons qu'on ait l'honnêteté de nous reconnaître pour ce que nous sommes, comme des partenaires de l'éducation au Québec, avec nos droits, nos traditions, notre apport original. Nous sommes prêts à payer le prix de la liberté que nous désirons, mais un prix qui permette à l'excellence de rester accessible.

Samson Bélair

Comptables agréés

Québec	Montréal	Ottawa
Toronto	Calgary	Edmonton
Vancouver	Rimouski	Trois-Rivières
Sherbrooke	Saint-Hyacinthe	Gatineau
Kitchener	Sept-Îles	Matane
Gaspé	Coaticook	Amos
Hinton		

Affiliation internationale
Moore, Stephens & Co.